
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 11 avril 2019 à 9 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéraultville

ABSENCES :

Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Aucun citoyen.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 39.

CA19 27 0114

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclaration des élu(e)s.

Aucune déclaration.

Période de questions des citoyens.

Aucune question n'est posée.

CA19 27 0115

Attribuer à la firme Les excavations Super inc., un contrat de 907 631,62 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un jeu d'eau et des aires de jeu au parc Saint-Donat, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2019-001-P et autoriser une dépense totale de 1 014 573,27 \$, taxes incluses. Affecter une somme totale de 517 115,41 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de financer une partie de l'aménagement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'attribuer à la firme Les excavations Super inc., un contrat de 907 631,62 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un jeu d'eau et le réaménagement des aires de jeu au parc St-Donat, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2019-001-P.

D'autoriser une dépense totale de 1 014 573,27 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Les excavations Super inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'affecter une somme totale de 517 115,41 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspect financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1197607004

CA19 27 0116

Attribuer à la firme Saho Construction inc. un contrat de 579 474 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un jeu d'eau au parc Raymond-Préfontaine, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2019-002-P et autoriser une dépense totale de 650 074 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer à la firme Saho Construction inc. un contrat de 579 474 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un jeu d'eau au parc Raymond-Préfontaine, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2019-002-P.

D'autoriser une dépense totale de 650 074 \$, taxes incluses, incluant le montant du contrat ainsi que les frais accessoires.

D'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1197607005

CA19 27 0117

Attribuer à la firme Techno-Contact, un contrat de gré à gré de 53 865,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un panneau d'alimentation au parc Louis-Riel, et autoriser une dépense totale de 93 423,30 \$, taxes incluses pour son installation et pour l'achat et l'installation de deux tableaux de pointage. Affecter une somme totale de 29 651,00 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de financer l'achat et l'installation des tableaux de pointage.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à la firme Techno-Contact, un contrat de 53 865,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un panneau d'alimentation au parc Louis-Riel.

D'autoriser une dépense totale de 93 423,30 \$, taxes incluses, incluant le montant du contrat ainsi que les frais accessoires.

D'affecter une somme de 29 651 \$ du Fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'installation et l'achat de tableaux de pointage.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1197607006

CA19 27 0118

Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1-12) pour permettre la circulation de transit des navettes autonomes dans les ruelles.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1193089004

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 9 h 41.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Magella RIOUX
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2019.